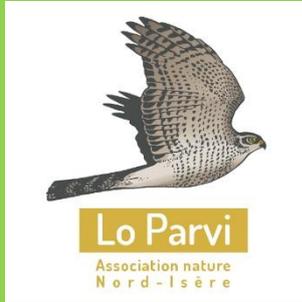


12/01/2024



L'association nature Nord-Isère Lo Parvi s'est constituée en 1981, avec comme objectif premier d'agir dans un esprit constructif à la protection des espèces et des espaces naturels. Nos adhérents sont issus des communes de la Boucle du Rhône en Dauphiné et au-delà.

Contacts :

Adresse : Lo Parvi  
45 Place de la Mairie  
38460 Trept  
Tél : 04 74 92 48 62  
Courriel :  
[contact@loparvi.fr](mailto:contact@loparvi.fr)

Site Internet :  
<https://loparvi.fr>

## Le point de vue de Lo Parvi

### Pour un Rhône vivant

Depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle le fleuve sauvage a progressivement disparu sous les endiguements, les épis, les ouvrages hydroélectriques, les aménagements touristiques et subi de plein fouet les pollutions. Heureusement, quelques zones préservées permettent de maintenir la mémoire de la grandeur passée du fleuve en protégeant sa richesse écologique et culturelle.

Le temps est venu d'avoir collectivement une autre vision pour le fleuve afin de tenter de réparer les erreurs du passé et d'établir un plan ambitieux de protection et de restauration écologique.

Les fonctionnalités du Rhône ainsi retrouvées lui permettront de garantir les services écosystémiques dont notre société aura besoin demain pour répondre au défi climatique.

C'est pourquoi le projet de « nouveau » barrage Rhôneergia en amont de la confluence Ain-Rhône doit être immédiatement abandonné.

Saisissons l'opportunité qui nous est donnée par le débat public pour faire face aux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle en travaillant avec la nature plutôt que contre elle !



Confluence de l'Ain et du Rhône

## Rhônenergia : le barrage de trop

Ce projet d'aménagement hydroélectrique serait implanté sur la dernière zone naturelle du Rhône, là où le fleuve conserve son plein débit dans son lit historique et là où se trouve une partie des 20% des masses d'eau en bon état écologique sur toute l'étendue du fleuve. Aujourd'hui, sur les 545 km du linéaire du Rhône en France, seulement 25 km sont encore indemnes d'aménagements physiques, soit moins de 5 % ! La réalisation de ce projet de barrage « Rhônenergia » aurait donc des conséquences très fortes sur l'écologie d'un des 6 tronçons classés en masse d'eau naturelle sur les 26 masses d'eau constituant les tronçons du fleuve. Il n'est donc pas conforme au principe de non détérioration de l'état des masses d'eau inscrit au SDAGE et aux engagements de la France dans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur l'eau.



*Ile du Rhône à Proulieu-Lagnieu*

## Les conséquences de la réalisation de ce barrage sur le Rhône seraient de plusieurs ordres :

**La modification des débits** : régime hydrologique annuel naturel perturbé avec diminution des débits de saison chaude et hausse des débits de saison froide, suppression des petites crues qui assurent l'entretien naturel régulier du lit du fleuve, ralentissement général du courant entraînant un

déficit du transit sédimentaire et une modification globale de la biodiversité aquatique (développement d'espèces d'eau calme (limnophiles) au détriment d'espèces de courant rapide (rhéophiles).

**La modification des transports solides** : blocage des sédiments par les barrages et comblement des retenues par les sédiments fins, colmatage des fonds réduisant la porosité des sols et leur oxygénation, réduction des possibilités de reproduction des espèces rhéophiles, réduction de la capacité de filtration naturelle des berges qui pourrait à long terme entraîner une altération de la qualité des eaux de nappe en lit majeur. Le système est dynamique en ce sens que le remblaiement des retenues, engagé au début des années 1980, se propage vers l'aval (jusqu'à ce qu'à terme elles soient toutes pleines). Cependant, les grandes crues peuvent avoir la capacité de remettre en mouvement, peut-être de manière brutale, des paquets de sédiments en voie de consolidation (la dernière crue forte remonte à 1990 date à laquelle le remblaiement des retenues était faible). Des bouffées de matières en suspension sont alors possibles, de concentration aléatoire, éventuellement supérieures aux concentrations de matières en suspension en crue naturelle avec des impacts sur la biodiversité mais également sur la sécurité des conditions de refroidissement des réacteurs de la centrale nucléaire du Bugey. Par ailleurs, quid du piégeage des polluants dans la retenue, de la remise en suspension des sédiments historiquement contaminés notamment par des PCB qui résulterait de l'arasement du lit du fleuve à l'aval du barrage et les curages réguliers du Rhône ?

**L'artificialisation du lit et des berges** : la chaîne de barrages édifée sur le fleuve a profondément modifié son cours, le transformant en une succession de retenues. Les impacts écologiques majeurs dus à l'artificialisation du lit sont d'une part la réduction de la longueur de berges naturelles et d'autre part le cloisonnement du cours. Les berges naturelles, grâce à la diversité des micro-habitats qu'elles offrent, fonctionnent comme des zones de réserve biologique et

nurserie pour les espèces du chenal central. L'aménagement hydroélectrique réduit la longueur des berges naturelles par disparition des îles, des bras secondaires et par rectification du cours principal. Les berges artificielles quant à elles n'offrent pas la même diversité d'habitats. Cette diminution générale de la capacité d'accueil se traduit en fait par une diversité en espèces réduite de moitié et une densité en individus diminuée des trois quarts. Par ailleurs les berges sont également fortement impactées par les marnages dus au fonctionnement des barrages (éclusées). Ce barrage va représenter un nouvel obstacle à la continuité écologique, sans compter le retentissement sur les affluents du Rhône dans ce secteur. Les travaux nécessaires à la réalisation des aménagements hydroélectriques sont également responsables de la propagation d'espèces exotiques envahissantes sur les berges (Renouée du Japon, Erable négundo, Balsamine de l'Himalaya, etc.) qui perturbent durablement le fonctionnement des écosystèmes.

**L'isolement du Rhône de sa plaine alluviale :** disparition des milieux annexes, modifications des confluences en amont et en aval, effets induits sur l'urbanisation. Les confluences constituent une interface de toute première importance entre le Rhône et ses affluents. Elles représentent une possibilité physique d'échanges pour la faune (alimentation, reproduction, abris pour résister à des variations extrêmes du milieu). La réalisation de ce barrage engendrerait donc des désordres écomorphologiques et écologiques conséquents sur les affluents du Rhône (Bourbre, Ain, Girine, Girondan, St Joseph, Amby, ruisseaux de la Balme, etc.).

**L'impact sur la nappe alluviale et les ripisylves :** modifications des niveaux de nappe, réduction des échanges entre le fleuve et la nappe, modification de la végétation rivulaire et alluviale et de la biodiversité associée, assèchement de zones humides, tassement des terrains. Les ripisylves (forêts bordant les cours d'eau) sont des milieux naturels très riches en biodiversité qui jouent un rôle tampon qui contribue à protéger le cours d'eau

des impacts des utilisations des terres adjacentes. Elles jouent un rôle clé dans l'augmentation de la qualité de l'eau en interceptant les nutriments et les pesticides dans les eaux de ruissellement et en réduisant les nutriments et autres polluants dans les eaux peu profondes du sous-sol. Fortement menacées, les ripisylves ont quasiment disparu des paysages alluviaux suite à l'endiguement, aux aménagements divers, aux incisions des cours d'eau et à l'agriculture intensive.

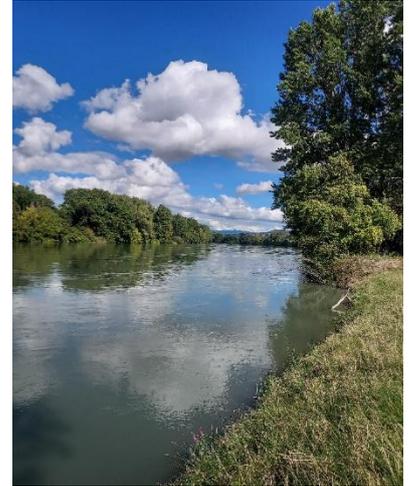
**L'impact sur l'alimentation en eau :** impacts quantitatifs et qualitatifs, colmatage de la zone interstitielle compromettant la survie de la faune invertébrée qui joue un rôle de filtre naturel. Située au contact de l'eau de surface et de l'eau souterraine, cette zone sert également de refuge pour la faune de surface qui l'utilise comme milieu de ponte ou d'abri en cas de pollution. Son rôle d'échanges d'eau et d'organismes est donc tributaire de la granulométrie du lit du fleuve et de son niveau de colmatage par les sédiments fins. Les enjeux écologiques sur le secteur sont renforcés par l'existence du Centre Nucléaire de Production Électrique de Bugey à l'amont, à l'origine d'un réchauffement local de l'eau, avec des effets accentués par le réchauffement climatique que renforcerait une retenue.



## Conserver un fleuve vivant entre Vertrieu et Villette-d'Anthon

Notre vision d'avenir du fleuve sur le tronçon « Vertrieu-Villette -d'Anthon » se développe selon 4 axes :

1. **La conservation et le maintien des fonctions naturelles et services écosystémiques effectifs assurés par l'hydrosystème « Rhône »** au bénéfice des populations. Cela suppose une attention particulière à l'hydrologie, au maintien, voire au renforcement des infrastructures naturelles (ripisylves, confluences, nappe phréatique, etc.) et à leur protection réglementaire.
2. **Une biodiversité préservée**, notre vision est celle d'une nature ouverte et proche de tous, facilement accessible, sauf exceptions limitées dans le temps et/ou dans l'espace, réunissant à la fois non pas le témoignage mais la réalité de la nature ordinaire du fleuve, la restauration et le maintien des habitats aquatiques et rivulaires, des populations d'espèces endémiques ou emblématiques, de leurs associations originales, de leur capacité à évoluer. Les espèces doivent être capables d'accomplir, de leur propre ressort, leur cycle de vie complet pour les sédentaires ou ses étapes requises pour les migrants.
3. **Un fleuve compris dans toutes ses dimensions par les populations riveraines et intégré dans leur patrimoine**
  - Ce 3<sup>ème</sup> axe est la condition nécessaire au maintien sur la durée des deux premiers axes.
  - Il comprend un accompagnement dans la découverte du fleuve en tant qu'hydrosystème, l'éducation et le partage des connaissances mais aussi du ressenti.
4. **Un espace fluvial apportant directement des services partagés immédiatement sensibles à tous :** populations permanentes et temporaires (touristes, visiteurs, etc.)
  - Aménités non marchandes et retombées du domaine de l'économie sociale et solidaire : espaces de proximité, espaces de loisirs et de détente, espaces de rencontre et de partage mais aussi espaces de découverte et d'expérimentation.
  - Développement du tourisme nature (ViaRhôna, canoë-kayak)



*Le Rhône à Saint-Romain-de-Jalionas*

## CONCLUSION

**Le prolongement de la concession du Rhône offre à l'Etat et à la CNR une opportunité unique pour réparer les dommages faits au fleuve au cours des siècles passés. Premièrement, en abandonnant le projet de barrage Rhônenergia, particulièrement destructeur pour un gain énergétique très faible. Deuxièmement, en mettant en œuvre sur ce tronçon du fleuve un programme ambitieux de préservation et de restauration des écosystèmes et des fonctionnalités écologiques qui associerait la CNR, l'Etat, les collectivités locales, les scientifiques, les associations, les chambres consulaires et les riverains. Il permettrait d'une part à l'Etat d'atteindre ses objectifs stratégiques de protection de la biodiversité pour 2030, conformément à ses engagements européens et d'autre part, de devenir un modèle international pour la reconquête écologique des cours d'eau.**